



## PATRIMOINE

AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE ET DES ABORDS PROCHES  
AVIS SUR LA RESTAURATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE





## SOMMAIRE

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| PRÉSENTATION DE LA COMMUNE.....     | 04 |
| PRÉSENTATION DE LA DEMANDE.....     | 04 |
| ÉTAT DES LIEUX .....                | 05 |
| RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.....     | 08 |
| Les Atouts de la Chaux              |    |
| Éliminer la Végétation sur un mur   |    |
| Problème d'humidité à l'intérieur   |    |
| PISTES DE RÉFLEXION.....            | 10 |
| Contreforts                         |    |
| Chemin d'accès                      |    |
| Abords de l'Église façade Nord      |    |
| Parvis de l'Église                  |    |
| AVIS DU CAUE.....                   | 14 |
| AIDES ET SUBVENTIONS POSSIBLES..... | 14 |

## Présentation de la Commune

Montgesoye est admirablement situé sur la rive droite de la Loue à la sortie de la vallée de la Haute-Loue, à 350 m d'altitude, en partie sur la route de Besançon à Pontarlier et sur un mamelon appelé 'ville haute' où se trouve l'église et les écoles : d'anciennes chartes attestaient déjà de cette division du village.

Les coteaux et les vallons de Vaux, Amathay et Cornebouche, d'où serpentent de nombreux ruisseaux, étaient autrefois recouverts de vigne. On signale aussi quelques abris-sous-roche, peu importants, dans le Rauracien.

*Extrait du Dictionnaire des Communes du Département du Doubs*



## Présentation de la Demande

La commune de Montgesoye souhaite avoir un avis sur l'aménagement du parvis de l'Église en conservant son caractère patrimonial. Elle souhaite aussi avoir un avis sur le cheminement existant pour le rendre plus agréable à arpenter.

De plus, la restauration des contreforts - éléments structurels de cette édifice religieux - devient imminente, et un avis sera formulé sur ces travaux ; c'est dans ce contexte que le CAUE a été sollicité.



PLAN DE SITUATION



## État des Lieux

Cette église est repérée dans le Tome II, Le patrimoine des Communes du Doubs " *Église Saint-Genegoult - IX<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et 1762. Église-mère de plusieurs paroisses, dont celle de Vuillafans qui s'oppose dès l'époque médiévale à cette prééminence et réclame son indépendance, la paroisse de Montgesoye est une fondation ancienne. Le dessus de la porte de la sacristie est identique à celui de la porte du château daté du IX<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup>, siècle, à trois nefs, est ruinée et presque entièrement reconstruite. Elle conserve son chœur rectangulaire gothique, flanqué de la chapelle seigneuriale, mais ne comprend plus qu'une nef.*"

Cette église connaît quelques problèmes structurels surtout au niveau de ces contreforts : les couvertines accusent des faiblesses dues à leur étanchéité obsolète.

Un premier diagnostic a été réalisé par une entreprise précisant les réparations apportées à chaque contrefort ; un des contrefort, celui étant au plus proche de l'entrée de la sacristie, connaît un état de détérioration plus important que les autres car de nombreuses pierres doivent être réparées voire même remplacées.



De nombreuses pierres de ce contrefort, proche de l'entrée latérale de l'église, sont à remplacer. L'intérieur de ce contrefort a pu lui aussi subir quelques dégradations. On peut remarquer une trace noire sur la façade provoquée par le ruissellement de l'eau.



L'eau de pluie provenant d'une plume extérieure de la rive de toiture est la cause des pathologies occasionnées à ce contrefort ; il faudra voir avec un artisan pour remédier à ce problème et ainsi ne plus avoir les gouttes qui tombent sur la couvertine.







*Un autre contrefort, inscrit sur la façade Nord, où seule la couvertine est à restaurer comme tous les autres en périphérie de cette église.  
Aussi, l'espace se trouvant à l'intérieur de l'église est en partie enterré et provoque quelques pathologies liées à l'humidité visible à l'intérieur.*



*Cette tourelle inscrite sur la façade Nord et accueillant l'escalier à vis en pierre de taille permettant d'accéder aux cloches, accuse une couverture abîmée recouverte de mousse.*

En ce qui concerne les abords de cette église, en particulier le cheminement entre l'entrée à la sacristie et l'entrée principale de l'église et son parvis, ils sont tout deux à travailler au niveau de leur revêtement et ainsi mettre en valeur ce patrimoine religieux.



*Le parvis devant l'église est de même type que le cheminement entre l'entrée de la sacristie et l'entrée principale de l'église. Idem pour l'identification de la limite entre cet espace et la voirie.  
Une différence de niveau est doré-et-déjà présente entre l'entrée et la croix située en façade de la porte de l'église qui sera certainement accentué si la pierre de seuil au niveau de la porte d'entrée est prise comme référence.*

*La limite entre la voirie et les abords de l'église est mal identifiée. Le revêtement est multiple : gravier, cailloux, herbe.*

*De plus, ce cheminement accuse une légère pente qu'il faudra travailler suivant le revêtement choisi pour sa réfection.*

*Aussi, de nombreuses pierres tombales surmontées de croix jonchent le long de la façade.*





Une dernière réflexion sera menée sur le cheminement piéton reliant l'église à la partie basse de la commune de Montgesoye.

Depuis le bas, ce cheminement commence par un escalier encadré par un talus enherbé et un mur de soutènement. Pour ensuite, arpenté un chemin qui devient facilement glissant étant revêtu de tout-venant mais qui se fait vite envahir par l'herbe.



*Panoramique sur le cheminement doux*



*Le cheminement est à peine perceptible, et en temps de pluie devient très glissant.*



*L'escalier menant au chemin n'est pas vraiment sécurisé ; le garde-corps n'est pas aux normes.*

**À savoir : L'utilisation de ciment dans la fabrication de mortier ou d'enduit à la chaux n'est pas conseillée car il retient l'humidité et peut entraîner des désordres au niveau du mur.**

### **Les atouts de la chaux**

Les enduits à la chaux traditionnels obéissent à un art de bâtir, inscrit dans l'environnement, qui a assuré une grande longévité aux constructions. C'est un matériau écologique compatible avec les préoccupations de qualité environnementale.

Les enduits à la chaux présentent comme particularité de laisser «respirer» les murs et de faire corps avec le support. Ils offrent aussi une perméabilité à l'air et à la vapeur d'eau, indispensable à la bonne conservation des maçonneries. C'est le matériau le plus approprié pour la finition des constructions contemporaines maçonnées, que le support soit en briques, en terre cuite ou en béton cellulaire.

L'enduit à la chaux joue un rôle fondamental de protection et d'isolation contre les effets du vent, de la pluie et des variations thermiques. Il favorise les échanges hygrométriques. En effet, l'enduit à la chaux appliqué sur les maçonneries permet l'évaporation rapide de la vapeur d'eau contenue dans les murs, provenant d'une part, des remontées capillaires des eaux du sol et d'autre part des condensations provoquées par l'occupation du bâtiment.

Enfin, il n'est pas nécessaire de remplacer complètement l'enduit à la chaux une fois usé : il est possible de le restaurer, ce qui va dans le sens d'une économie de coût d'entretien.

### **Éliminer la végétation sur un mur : végétation profonde**

Le manque d'entretien des maçonneries favorise un milieu idéal (mortier effrité, humidité, etc.) à la pousse de la végétation.

La dégradation de la maçonnerie s'aggrave quand les racines de cette végétation se développent profondément entre les pierres de construction tout en détruisant le liant et en ouvrant des voies à l'infiltration des eaux au cœur de la maçonnerie.

La déformation de la structure se manifeste par le gonflement (ou bouffement) des parements, par la destruction du mortier des joints ou de l'enduit de revêtement ou, finalement, par l'effondrement partiel du mur.

Après un diagnostic des altérations de la maçonnerie, il faut procéder à la destruction des arbustes et arbres parasites.

- Dans un premier temps, on procède à un sciage du tronc à la base, proche du niveau du sol. Coupée de son 'cordon ombilical' vital, la plante meurt et se détache ;
- La racine de la plante coupée est ensuite traitée afin de la tuer. Elle peut être injectée à la seringue dans le tronc, avec un désherbant (l'ail cru écrasé produirait un résultat similaire) ou percée en biais vertical jusqu'en son centre avec une perceuse ou un poinçon, le produit étant versé un peu dans le trou. Ce produit détruit en profondeur les racines qui ont pénétré dans la maçonnerie ;
- La racine morte peut-être laissée en place ou arrachée ultérieurement. Dans ce cas, des travaux de reprise de maçonnerie peuvent s'avérer nécessaires.



## Problème d'humidité à l'intérieur

À l'intérieur, au pied des murs, le salpêtre est apparu. Il s'agit de sels minéraux, plus précisément de nitrate de potassium, qui se déposent sur les murs intérieurs et abîment ceux-ci : décollement d'enduit et de plâtre, pourrissement du bois, pulvérulence des pierres, etc.

Il se présente sous la forme d'un dépôt blanchâtre et est généralement situé à la base des murs intérieurs.

De plus, un plancher bois refait plusieurs fois par la commune s'affaisse ; forcément il y a un problème d'humidité et/ou de ventilation qui peut être une conséquence due à cette espace intérieur semi-enterré.

Il a été conseillé à la commune de défaire ce plancher et ainsi voir ce qu'il se passe en-dessous afin de trouver une solution pérenne.

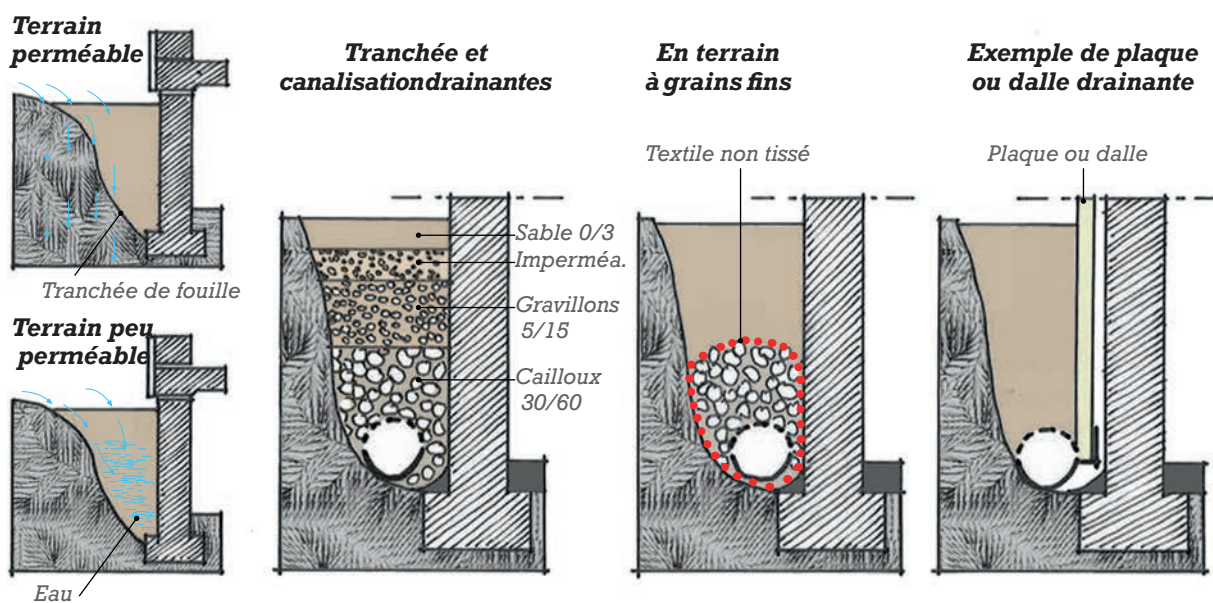
Pour éviter ou stopper la formation de salpêtre, il faut agir sur ses causes. Seul un professionnel des problèmes d'humidité peut diagnostiquer précisément le problème et vous proposer le traitement adéquate. Ce diagnostic est généralement gratuit.

Plusieurs traitements sont possibles en fonction de la cause de ces remontées :

- Assèchement des murs ;
- Injection de résine ou de silicone ;
- **Drainage périphérique de l'édifice et/ou du terrain** (cf. schémas ci-dessous) ;
- Membrane d'étanchéité.

De plus, il paraît important de vérifier le dimensionnement de la seule descente d'eau de pluie existante qui reprend un nombre important de couverture (les pan Nord de l'église + la totalité des pans du clocher). Il se peut qu'en cas de forte pluie cette seule descente d'eau ne suffise pas à canaliser toute l'eau des couvertures.

### SOLUTIONS « TRADITIONNELLES »



## Pistes de Réflexion

### Contreforts

La commune a d'ores-et-déjà rencontré un artisan pour leur restauration ; un premier descriptif des travaux à réaliser a été proposé qui pour tout ces contreforts où la plupart du temps il est prévu de déposer et/ou de réparer la couvertine et la reprise des joints. **Il est important d'insister sur le fait de n'utiliser que des matériaux en accord avec la pierre naturelle.**

Seul le contrefort inscrit sur la façade Nord au plus proche de l'entrée latérale de l'église a une restauration plus importante étant fortement dégradé.

En plus, du changement et/ou réparation des pierres, **il faudra régler l'écoulement de l'eau provenant de la rive de toit qui goutte sur la couvertine de ce contrefort** qui à certainement provoquer la détérioration des pierres.

Pour régler cette situation, il faudra se rapprocher d'un couvreur-zingueur qui sera plus à même de trouver une solution. En tous les cas, **il ne faudrait plus avoir ce 'ruissellement' régulier venant dégrader la couvertine de ce contrefort.**

### Chemin d'accès

Afin de sécuriser cet accès, surtout que le piéton ne glisse pas en période de pluie, il est proposé de réaliser un chemin en gravier où quelques traverses de bois seront placées pour retenir le terrain (cf. *Image de référence donnée par la commune*).

Au vu la déclivité du terrain, il pourrait être agréable d'arriver à ce que le chemin soit relativement plat entre chaque traverse ce qui éviterait le ravinement des graviers.

Comparé à cette image, le gabarit du chemin devra être moins important pour une meilleure insertion sur le site.



Au niveau de l'escalier au bas du site, il serait opportun de retravailler le garde-corps et main courante qui ne doit pas être réglementaire. L'espace entre la lisse horizontale et la main-courante est trop important, il ne doit pas excéder 18 cm. Le barreaudage peut être aussi vertical avec un espace entre chaque lisse de 11 cm.

De plus, un peu après le palier, l'arase du mur de soutènement n'est pas pourvu de garde-corps. Il est plus que recommandé de continuer cette protection à minima d'1,00 mètre pour éviter la chute (cf. *Photo commentée ci-dessous*).

*garde-corps absent*

*garde-corps non réglementaire*





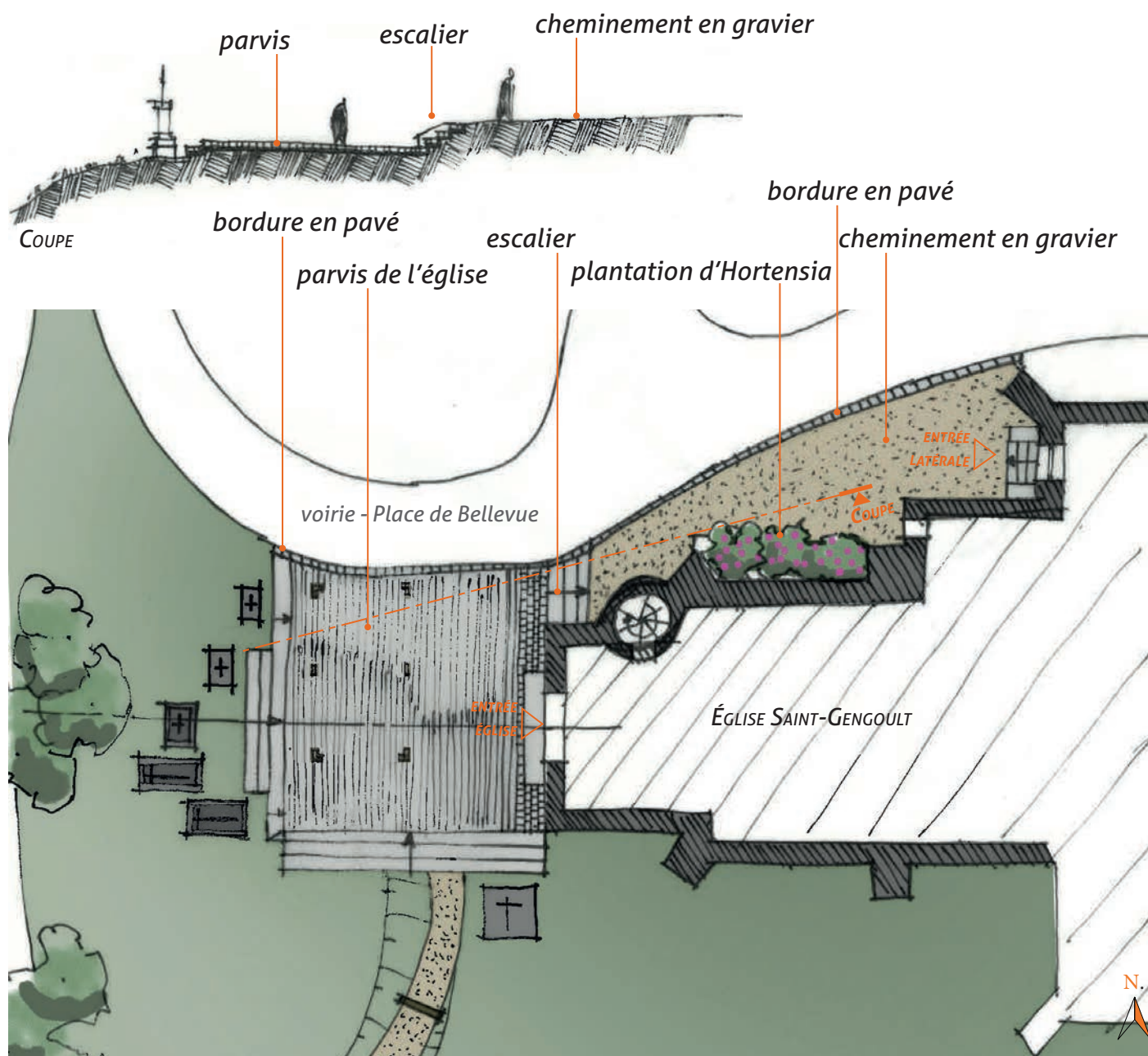
### Abord de l'église façade Nord

L'espace situé entre la voirie 'Place de Bellevue' et la façade Nord n'est pas entretenu et le revêtement est très hétéroclite. De plus, au pied de la façade Nord jonchent des pierres tombales anciennes qu'il faut déposer et leur trouver une autre place sur le site si besoin.

Un inconvénient majeur sur cet espace est que sa limite entre la voirie n'est pas identifiée - le bitume de la voie déborde sur l'espace.

Afin de retrouver cet espace de liaison entre la sacristie et l'entrée de l'église, dans un premier temps, il faut identifier une limite franche avec la voirie ; ici il est proposé de réaliser une bordure en pavé et ensuite de placer des graviers sur le cheminement (ce même matériau pourrait aussi se situer sur le chemin d'accès).

Il est proposé également un espace planté d'hortensias (végétal d'ombre et approprié à cette architecture religieuse) au pied de cette façade.



PLAN DE MASSE

## Parvis de l'Église, Hypothèse 1

Tout comme le cheminement, ce parvis doit être travaillé sur ces limites ; une bordure en pavé est proposée également pour avoir une unité et continuité entre tous les espaces retravaillés.

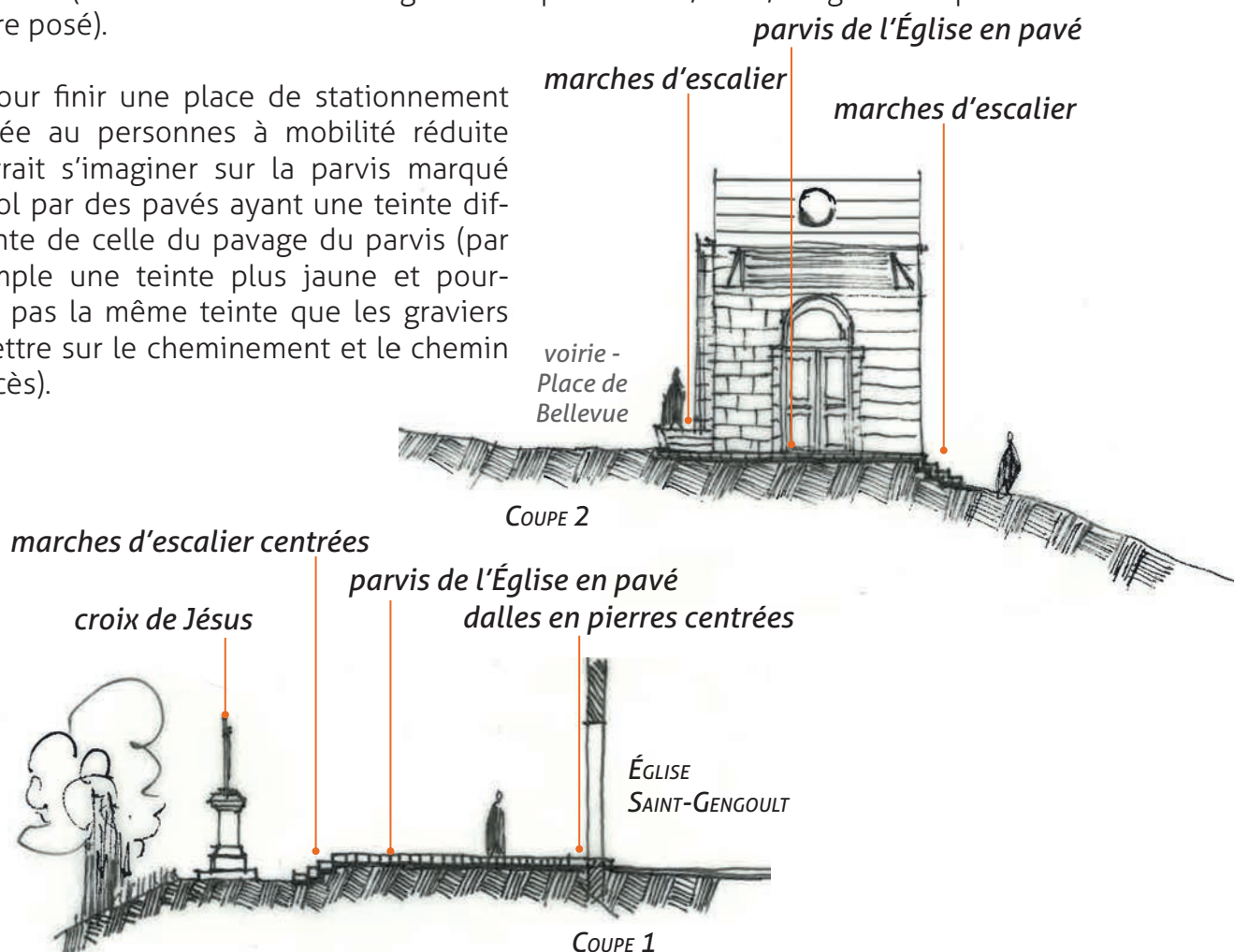
Ensuite, l'espace d'entrée assimilé au parvis de l'église n'est pas plat, il pourrait exister une différence de niveau d'environ 50 cm entre le seuil du porche et la future fin du parvis proche des croix et pierres tombales faisant face à l'entrée (bien entendu, une étude altimétrique sera de rigueur pour réfléchir à la réalisation de ce parvis).

Ici, il est proposé de prendre comme référence le niveau altimétrique du seuil du porche pour être de plain-pied dès l'entrée de l'église (même si il existe des différences de niveau à l'intérieur de l'édifice). Les trois dalles en pierres seraient déposées, et seulement deux seraient reposées, mises de niveau et centrées dans l'axe de la croix et de la porte de l'église.

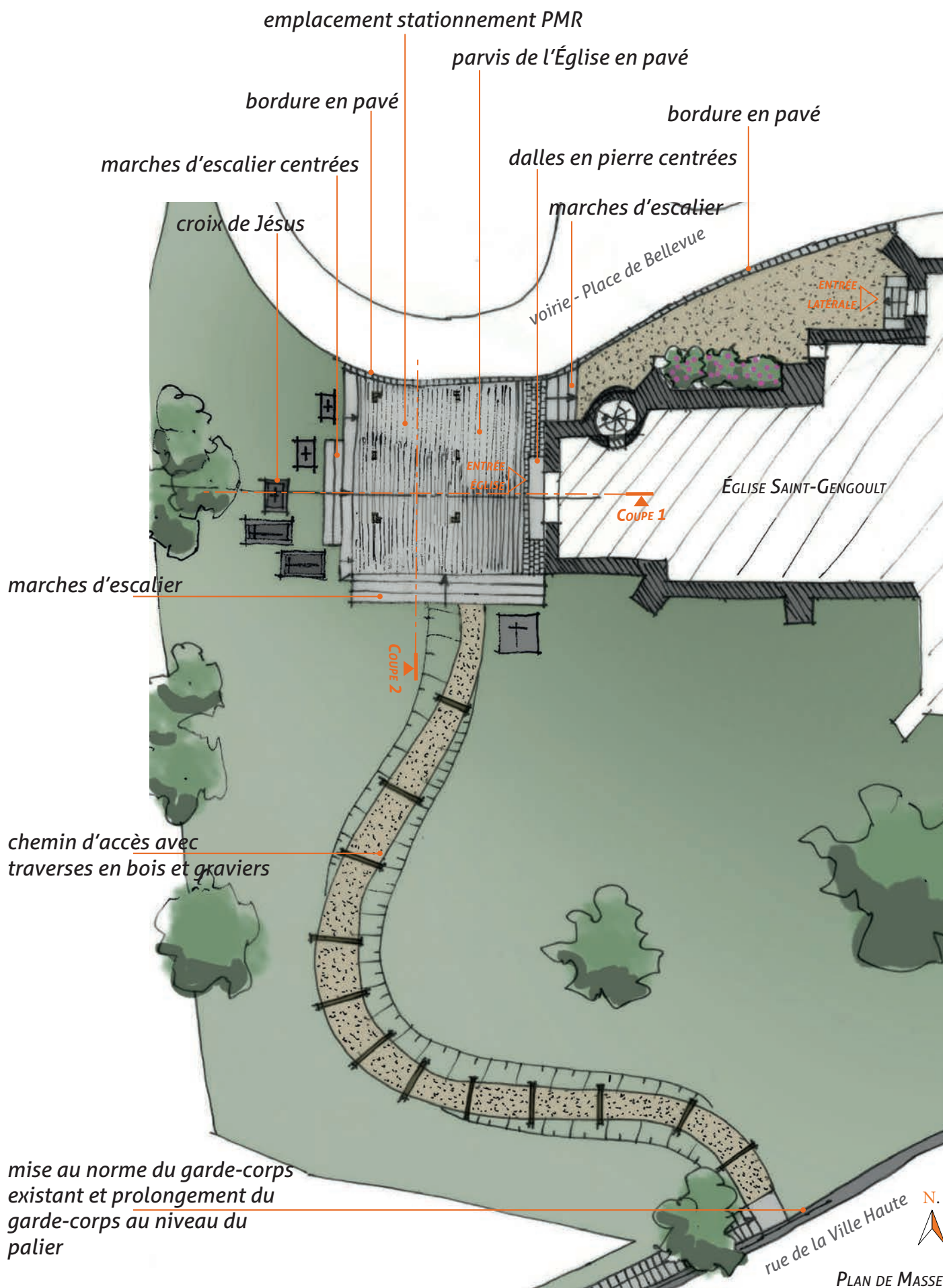
En ce qui concerne les contours du parvis :

- La limite Nord avec la voirie serait vraisemblablement de même niveau ;
- La limite Est, un escalier serait réalisé pour rendre le cheminement en graviers le plus plat possible et ainsi éviter le ravinement ;
- La limite Sud en lien avec le chemin d'accès, un escalier sur toute la longueur du parvis serait à réaliser ;
- La limite Ouest, l'escalier se diviserait en trois parties, dont une centrale avec plus de marches et axé sur la porte d'entrée et la croix, et les deux extrémités seraient fournies que d'une ou deux marches afin d'éviter d'avoir une différence de niveau trop important entre le parvis et le terrain naturel (si cette différence est égale ou supérieure à 0,50 m, un garde-corps de sécurité devra être posé).

Et pour finir une place de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite pourrait s'imaginer sur la parvis marqué au sol par des pavés ayant une teinte différente de celle du pavage du parvis (par exemple une teinte plus jaune et pourquoi pas la même teinte que les graviers à mettre sur le cheminement et le chemin d'accès).







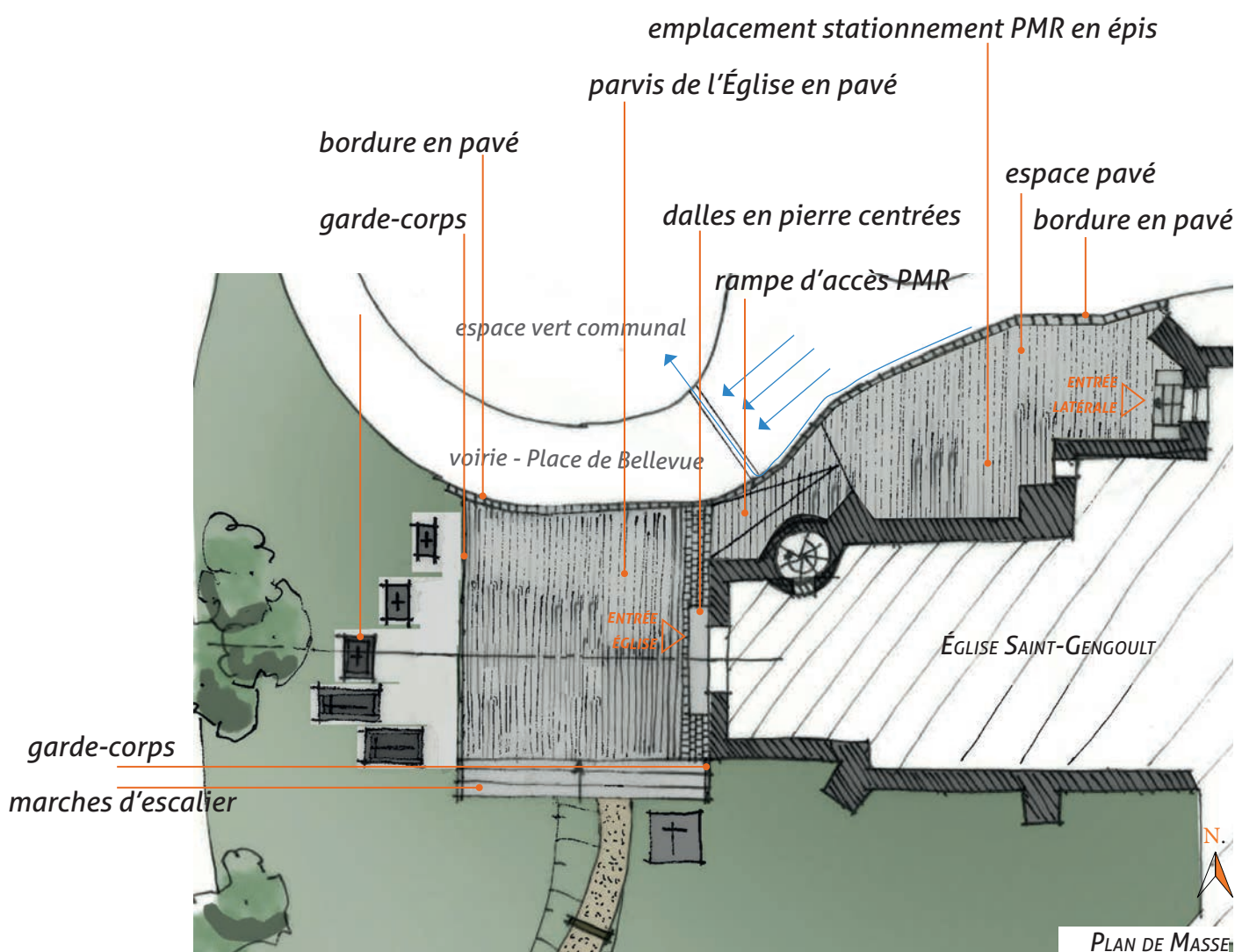
## Parvis de l'Église, Hypothèse 2

Cette proposition identifie une limite différente du parvis de l'église - la limite Ouest où se trouve la croix et les pierres tombales. Cette limite n'est plus accompagnée par des marches pour limiter la différence de niveau entre le sol naturel et le pavage. Ici, il est proposé de réaliser un garde-corps en ferronnerie sur toute cette limite allant jusqu'aux marches linéaires au Sud.

Également, la place PMR serait à réaliser en épis le long de la façade de l'église. Pour ce faire, il se peut que la voirie soit revue à ce niveau pour que cette place soit réalisable par rapport à son emprise au sol.

De plus, cette hypothèse propose de réaliser un pavage complet sur cette espace. Et pour avoir un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite depuis la place de stationnement lui étant dédié, il sera nécessaire de réaliser une rampe pour accéder au parvis de l'église.

Un dernier point, très important, le ruissellement de l'eau de pluie provenant de la voirie - Place de Bellevue. Au vu du traitement des limites du parvis et de l'espace au Nord par un bordure en pavé, l'eau de ruissellement ne sera plus dirigé devant l'église et risque de déferler sur la parcelle voisine en contrebas. Il faudra trouver une solution pour que l'eau soit canalisée en amont ; ici il est proposé de faire une coupure par le biais d'une grille caniveau où une partie de l'eau de ruissellement pourrait être canalisée et rejetée dans l'espace vert communal





## **Avis du CAUE**

---

Le parvis doit-être conceptualisé de façon à ne pas dénaturer l'image patrimoniale de cet édifice religieux, ce qui veut dire qu'il serait proscrit d'utiliser des matériaux de type dalles alvéolées ou encore des pavés autobloquants qui nuiraient à l'architecture du lieu.

En ce qui concerne la proposition du parvis par rapport au dénivelé existant, comme préciser précédemment une étude altimétrique précise devra être réalisée pour conceptualiser cet espace et essayer de ne pas avoir de trop grande différence de niveau entre ce dernier et le terrain naturel. Ces différences de niveaux devront être traitées avec des emmarchements plus ou moins importants ou avec la réalisation d'un garde corps.

Toutes les marches devront être traitées avec des dalles en pierres pour conforter l'image patrimoniale que l'on confère à ce lieu.

Le point du ruissellement de l'eau de pluie doit être correctement réfléchi en amont au vu des changements intervenants pour la réalisation de ce parvis et de ces limites.

## **Aides et Subventions Possibles**

---

*Critères à vérifier auprès des services concernés*

### **Conseil régional :**

Architecture publique rurale de caractère.

Plafond des dépenses subventionnables : 200 000€.

Taux maximal de 15%.

Seuil minimal de dépense 10 000€.

### **État :**

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Restauration et revalorisation du patrimoine rural non-protéger au titre des Monuments historiques.

Taux de subvention de 25 à 30%.

Seuil de subvention minimum 1 000€.

### **Conseil départemental :**

**CAP25 : Contrats de territoires / 2022-2028**

Fondation du patrimoine : souscription.

*Sur la base de la plaquette du CAUE, la commune doit faire des choix qualitatifs.*

*Vu le caractère patrimonial du projet, le maître d'œuvre choisi devra faire valider l'ensemble de ses propositions par l'Architecte des Bâtiments de France.*

*Le cas échéant, la commune peut également lancer une consultation réservée aux entreprises d'insertion (article 30 des marchés publics).*

*Le présent document n'est pas un aboutissement. Il doit au contraire être pris comme un support aux débats qu'il doit susciter. La conclusion qu'il avance reste un résumé de principe. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité d'un projet clair et bien défini.*

Document réalisé par Vincent Paillot - Architecte conseiller